

## Dossier



### Sortir !

Le dispositif Sortir, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, remplace l'ancien Passeport

loisirs culture mis en place en 2004 et dont l'objectif était de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des foyers rennais les plus modestes. .

Si les objectifs n'ont pas changé, un groupe de travail technique a travaillé pendant plusieurs mois à la refonte du dispositif "Le passeport existait depuis 5 ans, explique [Jean-Luc Masson](#), responsable de la Mission politique de la Ville. Depuis son lancement, il faisait l'objet de "dépoussiérages" réguliers qui permettaient d'améliorer le dispositif. En 2009, les élus ont souhaité le modifier radicalement."

### Supprimer le maximum d'obstacles

En 2007, un [rapport](#) de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) consacré à l'évaluation de l'impact de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions relevait l'existence sur l'ensemble du territoire français "d'une myriade d'aménagements tarifaires, très positifs mais qui

manquent au total de visibilité pour un public en grande difficulté."

Un bilan en demi-teinte donc, voire un constat d'échec, au regard des ambitions affichées par la loi.

Les obstacles qui empêchent certains publics de fréquenter les lieux culturels, sportifs ou de loisirs sont nombreux et de divers ordres. Difficile d'abattre toutes les barrières d'un seul coup. La première d'entre elle est probablement financière, d'où l'importance des aides. Mais leur caractère souvent complexe constitue un frein puissant pour l'accès des publics en grande difficulté à l'offre culturelle, sportive ou de loisirs.

**" L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté."**

**Article 140, Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions**

C'est la volonté de simplifier au maximum l'utilisation du dispositif qui a guidé la décision de la Ville d'abandonner le passeport loisirs culture

comme titre de paiement : " Il fallait auparavant pour les activités ponctuelles faire la démarche d'acquérir des chèques. Aujourd'hui la simple présentation de la carte "Sortir" donne droit à réduction dans les structures participant au dispositif", se réjouit Jean-Luc Masson. Et les équipements répertoriés sont nombreux. Le tarif Sortir a été négocié équipement par équipement : cinémas, patinoire, piscines, Opéra, TNB... Chacun peut y trouver son compte. Cette simplicité d'utilisation devrait aussi permettre de toucher plus aisément les 18-25 ans. " Pas un seul équipement de la Ville ne doit être inaccessible pour des raisons financières", martèle Jean-Luc Masson.

Quant aux obstacles culturels, ils font l'objet d'un axe complémentaire de la politique de la Ville : le travail de médiation culturelle mené avec les équipements et partenaires extérieurs en direction de publics ciblés. Qu'il s'agisse de les faire venir, ou d'aller vers eux en "délocalisant" par exemple certains spectacles dans les quartiers.

Autre évolution notable de la formule : le distinguo effectué entre activités ponctuelles et régulières. Pour les activités régulières (sport, musique, théâtre, danse, dessin, informatique...), une partie du coût de l'activité est prise en charge selon le niveau de revenu et la situation familiale. Cette aide peut-être de 70

ou 50% pour un montant d'activité plafonné à 150 euros par an.

### Un travail de co-construction

Élément phare de la politique sociale de la Ville, "Sortir !" se veut le représentant d'une nouvelle approche de l'action culturelle et sociale, plus concrète et proche du terrain, grâce aux liens tissés avec les travailleurs sociaux et l'implication des équipements de quartier.

Pour concevoir le nouveau dispositif, la Mission Politique de la Ville a dû faire à la fois table rase de l'ancien dispositif et tirer des enseignements des expériences passées. La carte piscine, qui était distribuée aux utilisateurs du passeport loisirs culture, a ainsi servi de "prototype" à la nouvelle formule. Afin de tester et de continuer à l'améliorer, des groupes d'utilisateurs sont aujourd'hui mis en place par les antennes des CCAS et l'Apras (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale), missionnée pour animer et gérer le dispositif.

Jean-Luc Masson insiste sur le travail de co production mené avec les institutions (Département, bailleurs sociaux, Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande), comme les partenaires (équipements culturels, sportifs, associations...), mais aussi les services de la Ville (DG Culture, DGSS, antennes du CCAS, DS...)

[Sophie Zeller](#), responsable du pôle administration, évaluation et développement des

publics de la DG Culture, a participé au groupe technique mis en place fin 2008. Enthousiaste quant à la réflexion et la mise en œuvre finale du projet, elle confirme : *"Nous avons mené un travail vraiment collaboratif. Je crois que c'est une grande satisfaction pour tous les partenaires qu'un tel dispositif ait pu voir le jour. Un élément important de la philosophie du dispositif était que l'offre culturelle soit la plus large possible et ne soit pas tributaire d'un quelconque jugement de valeur. Pour cela, il fallait que les partenaires jouent le jeu et cela a vraiment été le cas. "*

Pas de séances réservées ou au rabais, pas d'ingérence institutionnelle dans le choix des spectacles. La carte donne droit à ces publics que l'on qualifie parfois de "défavorisés" aux mêmes séances, aux mêmes spectacles, mais à des tarifs préférentiels (ex : 2,90 euros la place de cinéma au Cinéville, 4 € la place à l'Opéra, au TNB ou aux Tombées de la Nuit).

Le dispositif exige de la part des partenaires un investissement sonnante et trébuchant, contrairement à son aîné le passeport Loisirs et culture. En effet, si une partie du manque à gagner est bien compensée par le fonds *Sortir !*, l'autre reste à la charge des équipements, qu'ils soient en régie ou indépendants de la Ville comme le Cinéville Colombier, dont les caisses enregistreuses disposent depuis le 1<sup>er</sup> janvier d'une touche Sortir !

Autre aménagement : la carte est délivrée par les antennes des CCAS qui ont pour mission d'instruire les autres demandes à caractère social (RSA, gratuité des transports, etc. ) Spécificité rennaise, les antennes des CCAS sont hébergées au sein 6 espaces sociaux communs de la Ville et donc sous le même toit que les centres sociaux, ce qui facilite les échanges entre les différents types de structures. et donc in fine l'information de l'usager.

*"Le passeport avait fait la preuve de son utilité, mais il était perfectible, conclut Jean-Luc Masson. Nous avions autour de 3000 utilisateurs en 2009. Un premier bilan est prévu en juin. Même si la traçabilité des usages sera moindre qu'avec le passeport, il demeure confiant : "Avec la nouvelle formule, grâce à la simplification du dispositif, nous pensons toucher environ 4000 personnes en 2010."*

Ce dispositif de solidarité est unique en France par son ampleur, par le nombre de partenaires impliqués et par le cumul possibles avec les aides existantes. D'ailleurs, l'initiative ne manque pas d'intéresser d'autres villes. Suite à la parution d'une brève dans *le Monde*, Jean-Luc Masson a même reçu un appel d'un prestigieux musée national voulant en savoir davantage sur le dispositif.

Lire aussi le [dossier du Rennais](#)

Comment ça marche :

**Bénéficiaires** : la carte Sortir est proposée systématiquement à toute personne qui fait une demande de gratuité sociale des transports ou toute autre demande d'aide sociale. Les agents du CCAS vérifient ensuite que les personnes y ont droit, en fonction de leurs ressources. Le dispositif concerne 17 000 utilisateurs potentiels

**Lieux d'inscription** : les antennes de quartier des CCAS

**Utilisation** : sur présentation de la carte, l'utilisateur bénéficie de tarifs réduits dans les équipements partenaires, reconnaissables au macaron Sortir !

**Sortir ! en chiffres** : 3 000 cartes ont d'ores et déjà été distribuées